



## **Le mieux-vivre ensemble est un bien public**

Par Alain Parizot - Président de la Ligue Varoise de Prévention

**Au** fil de la Révision Générale des Politiques Publiques et d'interprétations diverses des dispositions européennes par l'Etat, ce qui est à notre sens un bien public : la solidarité et son corollaire - le travail pour le mieux-vivre ensemble, se sont peu à peu convertis en biens commerciaux.

Pierre Bourdieu accusait déjà en 1999 les Etats européens de transformer les biens publics comme la santé, le logement, la sécurité, l'éducation et la culture en biens commerciaux, et en sous-traitant les services publics au secteur marchand, de transformer les usagers en clients.

Mais pouvons-nous sérieusement – c'est à dire en humanité – considérer les plus défavorisé(e)s d'entre nous comme des clients, comme une source de profit ?

L'engagement des salariés des associations doit-il être vu comme une simple prestation de services... et nos collaborateurs comme des acteurs interchangeables d'une « politique » dont les intentions et les finalités ne sont pas toujours celles que l'on expose ?

La cohésion sociale et la dignité des personnes alimenteront-elles des dividendes livrées aux fluctuations des marchés financiers ?

Qualité de service, professionnalisme, engagement militant sont-ils compatibles avec la logique finale de la concurrence libre et non faussée: le « moins disant » ?

Les activités sociales et médico-sociales - auxquelles appartient l'Education Spécialisée, échappent jusque là aux règles du marché aussi bien dans leur réalité quotidienne du travail de rue auprès des plus défavorisés, que dans les dispositifs législatifs et réglementaires : selon la lecture que l'on désire assumer des directives européennes.

Cette lecture varie d'ailleurs considérablement d'un pays à l'autre.

L'économie sociale et solidaire paraît bien armée, justement fondée, pour exercer des missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Les batailles de la libre-concurrence, dans ce domaine comme dans d'autres, ne favorisent pas une véritable coopération entre les différents opérateurs, qui permet d'allier la qualité de service, le professionnalisme avec les pratiques de solidarité à d'éventuelles « mutualisations » , à de la mise en réseau !

L'économie sociale et solidaire a confirmé depuis longtemps sa capacité à rechercher le meilleur rapport coût/qualité de service, et le respect du sens de la dépense publique. Définir et réaffirmer le périmètre des activités d'intérêt général et d'utilité sociale qui doivent échapper aux règles et fonctionnements du marché est une tâche urgente qui revient à l'Etat.

Il y va, à nos yeux, tout autant de la dignité retrouvée des plus défavorisés que de la dignité du travail pour lesquels nous nous engageons, à leur côté.

Alain Parizot,  
Président de la Ligue Varoise de Prévention  
Novembre 2012